

FLEURISSEMENT

Mme le Maire et le conseil municipal remercient tous les membres bénévoles du fleurissement et le personnel communal.

En remplacement du concours communal, comme l'an dernier, le conseil municipal a décidé de reconduire l'opération "coup de coeur" catégorie prix bourg (petits moyens et grands terrains et prix hameau).

Cela permet de mettre en valeur les personnes qui n'osent pas s'inscrire au concours mais qui contribuent à améliorer notre cadre de vie.

Pour composer le jury, la commission fleurissement a contacté des personnes extérieures à la commune.

Quatre prix ont été attribués sous forme de bons d'achat :

- Prix bourg : Mme LEBAS Alette- Mr et Mme TILLARD - Mme DUVIVIER Jeanne.
- Prix hameau : Mr et Mme VINCENT Emmanuel.

Bravo aux lauréats et félicitations. En ce qui concerne le concours départemental, le résultat à ce jour ne nous est pas parvenu.

La commune remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur entier dévouement à la collectivité.

Toute personne qui souhaite se joindre à l'équipe des bénévoles est la bienvenue. Pour tous les habitants qui prennent à coeur de faire un village propre et fleuri donnant une image agréable de la commune, acceptez tous nos remerciements pour ces efforts.

FOIRE D'AUTOMNE

Mme le Maire et le conseil municipal remercient sincèrement le Vélo Club de l'Elle, les jardiniers amateurs de la Manche pour leur participation à notre 3^{ème} foire d'automne.

Ils remercient chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce travail le samedi et le dimanche toute la journée. Cette année, la météo a été favorable, nous avons eu beaucoup plus d'exposants que l'an dernier dû, sans aucun doute, à la brocante que nous avons ajouté. De plus, des animations complétaient l'exposition, conférence sur le zéro phyto, nids de frelons exposés et visites à la station d'épuration. L'après-midi, un concert gratuit intervenait dans l'église avec M. Jean-Jacques PETIT, Trompettiste qui a interprété des oeuvres variées et qui a su, par son dynamisme, conquérir le public qui est reparti satisfait et ravi de ce concert.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre 2018 est une date particulière dans les commémorations de la guerre 1914-1918 et le sacrifice de 1,4 millions de français morts pour la patrie. Il y a cent ans fut, en effet, signé l'armistice qui mit fin au premier conflit mondial que connut le vingtième siècle.

En présence de madame la Maire, Maryvonne Raimbeault, de conseillers municipaux, d'habitants de la commune, de parents d'élèves, des pompiers, de gendarmes et d'anciens combattants, des élèves du R.P.I. ont participé à cette commémoration. Ils ont fleuri dans le cimetière communal les tombes de 3 soldats de Saint-Clair-sur-l'Elle. Après avoir rappelé les noms des 30 soldats

inscrits sur le monument aux morts, les élèves y ont déposé chacun une rose. Pour terminer les élèves ont entonné la Marseillaise après que madame la Maire ait lu une lettre de Monsieur le Président de la République et déposé une gerbe au monument aux morts.

Réalisé par l'équipe municipale
et le secrétariat de mairie

NOUS CONTACTER

Commune de Saint-Clair-sur-l'Elle

1 place Guillaume le Conquérant 50680 SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

☎ : 02 33 05 85 92 ✉ : habitants.saintclairsurelle@orange.fr

Infos commune : Site Internet : www.saintclairsurelle.fr

Ouverture secrétariat mairie : lundi, mercredi, jeudi, vendredi:10h-12h mardi 9h-12h et 15h-18h30

Restauration et accueil périscolaire : ☎ : 02 61 52 02 40

AGENDA



Vendredi 11 janvier 2019 à 20h30

**Vœux du Maire
à la Maison des Associations**



Du 17 janvier au 16 février 2019

**Recensement de la population
(voir article)**

Mercredi 16 janvier 2019 à 12h00

**Assemblée générale du Club de
l'Amitié à la Maison des Associations**

Les 7, 8 et 9 janvier 2019

**Permanence pour les agriculteurs et
les professionnels du monde
agricole pour un questionnaire
permettant d'établir un diagnostic
nécessaire à l'élaboration du futur
PLUi de Saint-Lô Agglo**



Vendredi 8 février de 9h30 à 12h30

**Permanence pour la lutte contre la
précarité énergétique
à la maison des services**

S
A
I
N
T
C
L
A
I
R
S
U
R
L'
E
L
L
E

SAINT CLAIR' INFOS - N°18 -

Janvier 2019

INFORMATIONS PRATIQUES

MOT DU MAIRE



A quelques jours de la nouvelle année, je vous présente, au nom du Conseil municipal, mes meilleurs vœux pour vous et vos proches.

2018 a été une année chargée en événements pour la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle avec l'ouverture de la maison de santé et une vie associative toujours aussi riche. Je voudrais remercier chaleureusement tous ceux qui bénévolement participent à l'animation et à l'attractivité de notre territoire.

L'année 2019 s'annonce également bien remplie avec le recensement du 17 janvier au 16 février, la réalisation de logements pour les jeunes, un autre lotissement communal, un nouveau centre de secours, sans oublier les élections européennes qui auront lieu le 26 mai avec de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales (voir article).

Suite aux mouvements sociaux de ces dernières semaines, un cahier de doléances est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Avec mon équipe municipale, je vous donne rendez-vous le vendredi 11 janvier 2019 à 20h30 à la maison des associations pour la cérémonie des vœux pour présenter plus amplement ces projets et les nouveautés.

Je vous invite sincèrement à y participer.

Bien à vous
Le Maire,
Maryvonne RAIMBEAULT



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019

Le recensement de la population se déroulera à Saint-Clair-sur-l'Elle du **17 janvier 2019 au 16 février 2019**.

La commune sera découpée en deux secteurs par les rues de la Libération, rue du Moulin et la route de la Meauffe.

Deux agents recenseurs ont été recrutés : Madame Emilie Planchenault fera le secteur nord et Madame Pauline Boscher le secteur sud.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil pour une présentation des modalités du recensement.

Ensuite, vous devrez faire prioritairement votre déclaration, pour celles et ceux qui le peuvent, par Internet soit chez vous, soit au visio-accueil situé derrière la mairie, côté kiosque.

Une déclaration en version papier sera toujours possible néanmoins.

Le recensement est très important puisque les résultats de celui-ci ont un impact sur les dotations que l'Etat verse à la commune.

Les informations recueillies ne seront exploitées que par l'INSEE et ne seront donc pas utilisées par d'autres administrations comme les Impôts ou la CAF.

Pour toutes questions concernant le recensement, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Mme
PLANCHENAULT

Mme
BOSCHER

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES MISE EN PLACE DU RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

La réforme du système de gestion du répertoire électoral unique (REU) est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Le REU met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Les listes électorales de chaque commune seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité (élimination des doublons et qu'un électeur puisse voter sur 2 communes différentes). Cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.

A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le **11 mars 2019 et 1^{er} janvier 2020**, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, **la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019**. Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée à la mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h.

L'inscription jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin sera possible pour les scrutins organisés à compter du 2 janvier 2020.

L'Insee appliquera directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Une commission de contrôle s'assurera avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 21^{ème} jour avant le scrutin, réformer les décisions du maire ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

MAISON DE SANTÉ DE L'ELLE

La maison de santé de l'Elle, dont les travaux ont commencé avant l'été 2017, est désormais achevée. Les infirmiers, le docteur BLIN-BRAGE, Sylvie DIDIUS kinésithérapeute y sont installés depuis le 1^{er} octobre. Une pédicure-podologue les a rejoints au 1^{er} novembre.

Pierre DIDIUS, ostéopathe-kinésithérapeute y assure aussi des rendez-vous. Il reste 2 cabinets pour pouvoir accueillir un autre médecin et d'autres professionnels de santé.

Les aires de stationnement « dalles gazon » n'ont pas résisté à la fréquentation des véhicules, (problème de drainage, mauvais enracinement du gazon). Avec l'architecte et les entreprises, une solution est recherchée.

Les travaux de voirie rue des jardins et la finition des trottoirs côté rue du Pont de la Pierre sont prévus au printemps. Le marché est lancé. Un aménagement provisoire a été réalisé par les employés communaux pour éviter toute chute et permettre un accès piétonnier à la maison de santé dans de bonnes conditions.

Par cet investissement, la commune s'est dotée d'un équipement qui devrait assurer la pérennité de la présence de professionnels de santé. D'autant plus que ceux-ci ont élaboré un projet de santé pour le territoire en lien avec Cerisy-la-Forêt.

LE KIMZO S'EMBELLIT

Monsieur et Madame Lelièvre, propriétaires du Kimzo, bar, tabac, journaux « LE KIMZO », depuis le 3 mai 2016 ont décidé d'en rénover l'intérieur en septembre dernier.



FRELONS ASIATIQUES

Depuis la chute des températures, les colonies de frelons asiatiques ont été fortement atteintes, ce qui a été observé sur le terrain.

Pour rappel, les nids de frelons asiatiques sont abandonnés chaque année, vers fin novembre. En effet, la reine meurt avec ses ouvrières et les mâles. Les nouvelles femelles fécondées partent en hivernage et quittent le nid. A partir de ce stade, il n'y a donc pas d'intérêt à procéder à la destruction des nids, car ils sont vides. L'enveloppe des nids va se détruire progressivement par les intempéries.

La FDGDON de la Manche a donc pris la décision de mettre fin aux interventions de destruction des nids dans le cadre de la campagne 2018 de lutte collective pour le département de la Manche. Il n'y a donc plus d'intervention par les entreprises dans le cadre de la lutte collective.

Cependant, nous invitons les habitants à procéder au signalement des nids qui viennent ou qui vont être localisés prochainement, et ce à titre informatif (l'adresse du nid est l'information la plus importante). Cela constitue un outil à la compréhension de la progression du frelon asiatique et aux projections de travaux à anticiper pour l'année prochaine.

Pour les riverains qui signaleront des nids en mairie, nous vous indiquons qu'il n'y aura donc pas d'intervention dans le cadre de la lutte collective.

La saison 2018 restera marquée par une forte progression des frelons asiatiques sur le territoire, ce qui conforte l'intérêt d'une lutte collective et coordonnée sur le département.

SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DE L'ELLE

L'association représente douze communes de l'ex-canton de Saint Clair sur l'Elle.

Ce sont les mairies de chaque commune qui gèrent les demandes. Les colis sont attribués suivant certaines conditions mais aussi selon un barème établi par la Banque alimentaire de la Manche.

En assemblée générale, il a été convenu de revoir les demandes des bénéficiaires au minimum 2 fois voire 3 fois par an suivant les dossiers.

Chaque bénéficiaire a le droit à un colis par mois (qui est distribué en deux fois). Une participation est demandée aux bénéficiaires et aux communes.

Un atelier cuisine géré par la BAM est en place une fois par mois – Les bénéficiaires qui participent à ces ateliers, cuisinent les denrées mises à disposition par la BA de Saint-Lô, et repartent avec les plats cuisinés. C'est un moment particulier de partage et de lien social.

Cette année, la BAM a organisé dans une grande partie de ses relais du 20 Septembre au 20 Octobre 2018, un concours de cuisine pour les bénéficiaires, intitulé « CUISINER C'est GAGNER » avec le thème « Couleurs d'Automne ».

Les bénéficiaires de notre relais, ont participé à ce concours avec une très grande motivation. Un jury est venu évalué leur travail, (mise en place de la table, élaboration et présentation des plats, service).

Le vendredi 09 Novembre 2018 au siège de la BAM à Saint-lô, l'ensemble des participants a reçu les remises de prix et les récompenses liés au concours de cuisine organisé du 20 septembre au 20 Octobre 2018.

A la surprise générale, les participantes de notre association ont reçu deux prix.

Le 1er pour le menu le plus équilibré

Le 2ème pour avoir remporté le plus de points (évaluations diverses sur la mise en place de la table, l'élaboration et la présentation des plats, le service...)



Nous les félicitons et les encourageons à continuer à participer aux ateliers cuisine qui ont lieu une fois par mois.

Tous les participants ont été récompensés, avec des paniers garnis, des ustensiles de cuisines, des chocolats et des produits de beauté.

Un goûter a clôturé la cérémonie.

